

ANNEXE 4

ELECTIONS :

Composante : **ODYSSEE**

Collège :

Nombre de sièges à pourvoir :

Scrutin du 22 et 23 octobre 2020

LISTE DES CANDIDAT.E.S

NOM DE LA LISTE ou Appartenance ou soutien dont la liste bénéficie<sup>1</sup> : cette mention n'est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l'éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste :

Nom et prénom des candidats

COMPOSANTE/ETABLISSEMENT  
OU LIEU D'AFFECTATION

N° 2

N° 3

N° 4

N° 5

N° 6

N° 7

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et Signature de la personne qui dépose la liste :

Nom et coordonnées du/de la délégué.e de liste, obligatoirement candidat.e, qui représentera la candidature au Comité Electoral Consultatif :

Nom – Prénom :

Tél. professionnel :

Tél. personnel :

Mail :

Commenté [AC1]: A compléter par chaque EUR - Il est conseillé d'élaborer un formulaire par collège

Commenté [AC2]: A compléter par chaque EUR

Commenté [AC3]: A compléter par chaque EUR : il convient de prévoir autant de lignes / N° que de sièges à pourvoir

<sup>1</sup>Conformément aux dispositions du présent arrêté, tout soutien devra impérativement être justifié par une décision du bureau de l'association ou par une personne habilitée à représenter l'association pour qu'il puisse apparaître sur les professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote.